



TELETRAVAIL SOUS LA COVID-19

DROITS DES TELETRAVAILLEURS ET REVENDEICATIONS !

Vers un télétravail obligatoire pour mieux fermer les CFP !

La CGT Finances Publiques 93 rappelle qu'avant l'épidémie, elle a toujours combattu le télétravail hors raisons médicales. Dans le contexte sanitaire actuel, nous avons décidé de mettre en avant les droits et les revendications des télétravailleurs et de ceux qui refusent de l'être.

Tout d'abord : le télétravail reste au libre choix de l'agent ! : si vos responsables vous disent qu'il est obligatoire, c'est un mensonge !

Idem sur le nombre de jours télétravaillés : tous les agents qui n'ont signé aucune convention doivent poser leurs jours de télétravail dans SIRHIUS. Si vous ne souhaitez pas télétravailler certains jours, il suffit de ne pas le poser dans SIRHIUS, de venir dans votre service et de pointer ! Vos chefs de services qui vous disent que vous devez travailler 4 à 5 jours par semaine vous mentent ! Vous pouvez choisir de venir 5 jours sur 5 si vous voulez, ils ne pourront rien y faire. Et s'ils posent vos journées à votre place dans SIRHIUS, même solution, il suffit de se rendre sur place et de pointer, ils seront obligés de vous sortir du télétravail pour la journée.

Si vous êtes confrontés à ce type de problèmes, n'hésitez pas à nous remonter les difficultés que vous rencontrez sur la boîte mail CGT (cgt.ddfip93@dgfip.finances.gouv.fr), nous interviendrons pour vous défendre ! Et pour ceux qui sont censés être en télétravail sur SIRHIUS mais qui viennent dans les services, n'oubliez pas de pointer. Sinon au moindre problème (accident de trajet etc), vous n'êtes pas censés être là et vous ne serez pas couverts.

Pour les agents à qui on veut refuser le télétravail parce qu'ils sont sur des missions non télétravaillables, nous pouvons là aussi intervenir : c'est aux chefs de service d'organiser le travail afin que vous puissiez vous aussi en bénéficier si vous le souhaitez !

Autre difficulté que nous rencontrons maintenant dans les services : la volonté d'une partie de l'encadrement de procéder à un auto-flicage avec des comptes rendus journaliers d'activités à envoyer à vos chefs.

Nous rappelons que tous les encadrants ont les outils de pilotage qui leur permettent de suivre votre activité à distance ! S'ils sont incapables de les utiliser, c'est leur problème, pas le vôtre ! Les comptes rendus d'activité sont des moyens de pression statistiques utilisés par la hiérarchie pour que vous vous mettiez en pression permanente, c'est totalement inacceptable !

Nous relevons également que de plus en plus de journées de congés sont refusées à des agents en présents, au motif qu'en leur absence, le service serait vide alors que si on rappelait les télétravailleurs ce ne serait pas le cas. Nous nous opposons à un tel traitement, si un collègue doit prendre un congé il est naturel que le télétravailleur le remplace.

On constate aussi par endroit des situations grotesques, avec les responsables de service demandant à tous les agents de revenir le même jour, l'inverse des consignes pour éviter que les

agents ne se croisent ! Tandis que dans d'autres services, les secteurs sont déserts avec un agent isolé en présentiel qui doit prendre en charge tout le travail physique !

A plusieurs reprises maintenant, nous avons appris que des télétravailleurs utilisant leurs téléphones personnels en masqué pour des appels professionnels ont été rappelés par des usagers. Il existe des logiciels pour démasquer les numéros et des agents de SIE ont vu leur numéro personnel exposé et partagé sur les réseaux sociaux :

Nous appelons tous les agents en télétravail à refuser d'utiliser leur téléphone personnel ! On ne peut pas vous forcer à l'utiliser, si l'administration veut que vous passiez des appels, elle doit être est en capacité de vous fournir des téléphones professionnels !

La CGT Finances Publiques rappelle que le déploiement du télétravail à l'heure actuelle n'a plus grand-chose à voir avec l'épidémie, mais plutôt avec la volonté du gouvernement de fermer définitivement les services publics : nos PC fixes sont remplacés par des ordinateurs portables et, dans certains départements, se mettent en place des espaces de co-working hors des locaux de l'administration. On cherche à liquider les services de proximité, à fermer les accueils sous couvert d'épidémie. Même si nous défendons les revendications des télétravailleurs dans le contexte sanitaire actuel, nous ne renoncerons pas à combattre pour la réouverture des accueils pour les contribuables, et pour le maintien de tous les services de pleine compétence ! C'est pourquoi, en parallèle, nous mettons en place une pétition pour la réouverture immédiate de tous les accueils avec un système de jauge et des vigiles en nombre suffisants pour assurer la sécurité de tous !

Enfin, nous rappelons les revendications que nous mettons en avant pour les télétravailleurs dans le cadre de l'épidémie :

Aucune obligation de télétravailler ou de devoir accepter plus de jours que nous ne voulons en prendre !

Aménagement des postes de travail à domicile aux frais de l'administration comme dans le privé avec la prise en charge des frais supplémentaires générés par le télétravail !

Des PC portables avec un écran supplémentaire !

Des téléphones professionnels pour tous !

La prise en charge des frais de repas !

Le bornage des journées avec la coupure des applications le week-end et passé une certaine heure !

Le transfert de toutes les tâches télétravaillables sur les télétravailleurs !

SUR CES REVENDICATIONS, NOUS APPELLERONS A LA GREVE ET A SE RASSEMBLER LE 8 AVRIL 2021 DEVANT LA DDFIP 93 !